

CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIER-LE-JEUNE

Compte rendu de la séance du 4 avril 2026

Liste des membres présents

Membres du Conseil municipal :

- M. Mickaël Bellin
- M. Thibaud Charlon
- Mme Delphine Comte (Maire)
- Mme Anne-Sophie Crespin
- M. Éric Degot
- M. Joël Despesse
- Mme Marylène Fay-Aye
- Mme Nathalie Gaudin
- Mme Florence Grangier
- M. Thierry Legrand
- Mme Ludyvine Lesaint
- M. Jean-Michel Longeroche (Secrétaire de séance)
- Mme Elsa Mounier
- M. Henri Nodon
- Mme Isabelle Olagnon

Absents : Aucun **Excuses :** Aucune **Procurations :** Aucune

Délibérations

1. Vote du compte financier unique 2025

Le Conseil municipal a examiné et approuvé le compte financier de l'exercice 2025, présenté comme suit :

Investissement :

- **Dépenses prévues :** 1 093 589,56 €
- **Dépenses réalisées :** 913 188,42 €
- **Reste à réaliser :** 30 409,09 €
- **Recettes prévues :** 1 111 817,56 €
- **Recettes réalisées :** 750 622,51 €
- **Reste à réaliser :** 19 640,00 €

Fonctionnement :

- **Dépenses prévues :** 656 668,09 €
- **Dépenses réalisées :** 415 663,00 €
- **Reste à réaliser :** 0,00 €
- **Recettes prévues :** 656 668,09 €
- **Recettes réalisées :** 649 547,84 €
- **Reste à réaliser :** 0,00 €

Résultat de clôture :

- Investissement : -162 565,91 €
- Fonctionnement : +233 884,84 €
- **Résultat global :** +71 318,93 €

Le Conseil a voté à l'unanimité (15 voix pour) l'adoption de ce compte.

2. Affectation du résultat 2025

En fonction des excédents et déficits constatés, le Conseil a décidé de :

- Affecter l'excédent de fonctionnement (60 549,84 €) en réserve (compte 1068).
- Reporter le résultat d'investissement déficitaire (162 565,91 €) en fonctionnement.

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Budget primitif 2026

Le Conseil a voté le budget primitif pour 2026, structuré comme suit :

Investissement :

- Dépenses : 685 331,98 € (dont 30 409,09 € de restes à réaliser)
- Recettes : 685 331,98 € (dont 19 640,00 € de restes à réaliser)

Fonctionnement :

- Dépenses : 546 608,84 €
- Recettes : 546 608,84 €

Le budget a été approuvé à l'unanimité.

4. Fixation des taux des impôts locaux 2026

Le Conseil a déterminé les taux communaux pour 2026 :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 38,74 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 61,87 %
- **Taxe d'habitation** : 7,91 %

Ces taux ont été adoptés à l'unanimité.

5. Provisions pour créances douteuses

Pour garantir la transparence budgétaire, le Conseil a décidé de constituer une provision de **2 850 €** (soit 15 % des créances douteuses), conformément aux recommandations de la DGFIP.

Décision prise à l'unanimité.

6. Souscription d'un emprunt (Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche)

Le Conseil a autorisé la souscription d'un emprunt de **150 000 €** auprès de la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,97 % (à confirmer)
- Frais de dossier : 50 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité. La Maire est habilitée à signer le contrat et à engager les démarches nécessaires.

Fait à Colombier-le-Jeune, le 4 avril 2026

Le Maire, Delphine Comte

